

M1 : Introduction au RGPD / S3 : Les types de données

Marion BRIQUET, Juriste – Conformité Informatique et libertés

Les données concernées par le RGPD sont les données à caractère personnel et les données sensibles.

La donnée à caractère personnel :

Il n'y a pas de liste limitative exhaustive. Il s'agit de toute information relative à une personne physique identifiée ou pouvant être identifiée, directement ou indirectement, grâce à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (nom, adresse, numéro de sécurité sociale, numéro de permis de conduire, plaque d'immatriculation, photo, matricule, adresse IP, coordonnées bancaires...)

Les données sensibles :

Ce sont :

- les données de santé
- les données biométriques et génétiques
- les données d'infraction, condamnations, mesures de sûreté
- les données relatives à la religion, orientation sexuelle, origines ethniques, opinions politiques, religieuses, philosophiques et syndicales

Les traitements des données sensibles sont strictement encadrés par la loi.